

coloniales, des fermes et des fabriques des colonies, exploitées par le capital métropolitain, viennent faire une concurrence formidable aux entreprises de la métropole et peuvent fort bien leur causer des embarras.

D'ailleurs, l'impérialisme économique, par là-même qu'il s'établit au moyen de guerres, parfois longues et dispendieuses, grève très péniblement le bilan de la métropole et impose des charges très sensibles à ses contribuables. A cet égard aussi, la tendance virtuelle de l'impérialisme à élever les profits du capital métropolitain, se trouve nécessairement paralysée ou amoindrie. Ce sont là les influences qu'exerce l'impérialisme économique sur l'organisation économique de la métropole. Pour ce qui concerne la colonie, nul doute que l'impérialisme économique y acclimate les derniers progrès de la technique industrielle et les manifestations extérieures de la civilisation ; mais ces bienfaits sont trop de fois anéantis ou paralysés par l'assujettissement du travailleur indigène, réduit à un sort, qui n'est pas de beaucoup supérieur à l'esclavage.

Les effets de l'impérialisme commercial sont bien différents et bien plus compliqués. Si la métropole et la colonie, après avoir réglé jusqu'ici leurs rapports commerciaux, comme deux États absolument indépendants, imposent des droits de douane sur toutes les marchandises, provenant de l'étranger et concluent entre elles une union douanière, quel en sera le résultat ? Si le nouveau droit de douane, imposé dans le territoire de l'union, est pour maints produits plus, ou moins élevé que celui imposé auparavant par la métropole, ou par la colonie, il en résulte, dans l'un ou l'autre pays, un accroissement, ou bien une réduction de la protection accordée aux industries nationales. Si le droit établi par l'union est plus élevé que les droits établis auparavant dans l'un ou dans l'autre des deux pays, les im-